



# SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024



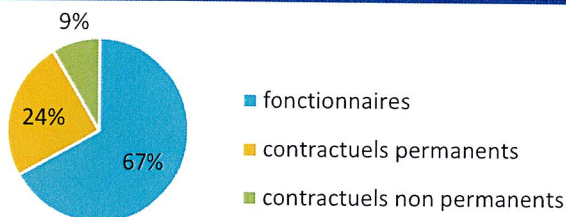
## COMMUNE DE SAINT LOUIS

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application [www.bs.donnees-sociales](http://www.bs.donnees-sociales) des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion de la Réunion.

### Effectifs

#### ➔ 1 617 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 1 083 fonctionnaires
- > 396 contractuels permanents
- > 138 contractuels non permanents



#### ➔ 94 % des contractuels permanents en CDI

#### ➔ 4 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité dont un contractuel

#### ➔ Précisions emplois non permanents

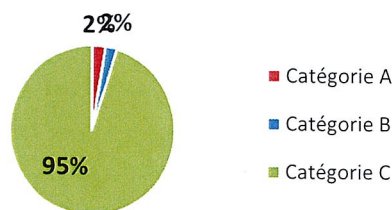
- ⇒ 12 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 64 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

### Caractéristiques des agents permanents

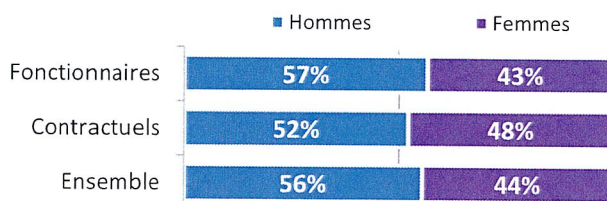
#### ➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	35%	15%	30%
Technique	59%	78%	65%
Culturelle	1%		0%
Sportive	0%	1%	1%
Médico-sociale	0%	4%	1%
Police	4%		3%
Incendie			
Animation	0%	2%	1%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

#### ➔ Répartition des agents par catégorie



#### ➔ Répartition par genre et par statut

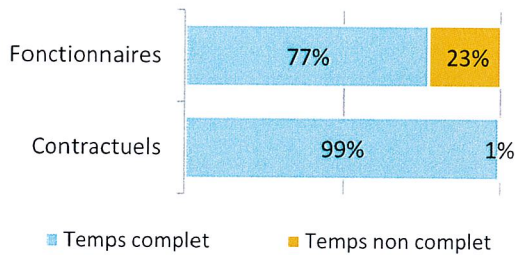


#### ➔ Les principaux cadres d'emplois

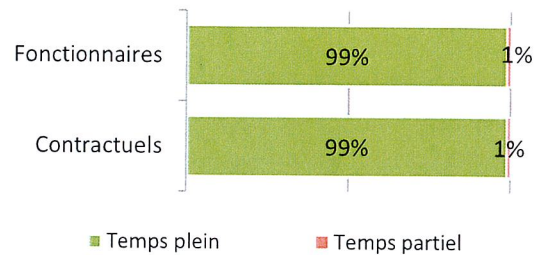
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	63%
Adjoints administratifs	27%
Agents de police municipale	2%
Attachés	2%
Rédacteurs	1%

## — Temps de travail des agents permanents

### ➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



### ➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



### ➔ Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Technique	32%	0%
Animation	25%	0%
Administrative	10%	2%

### ➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

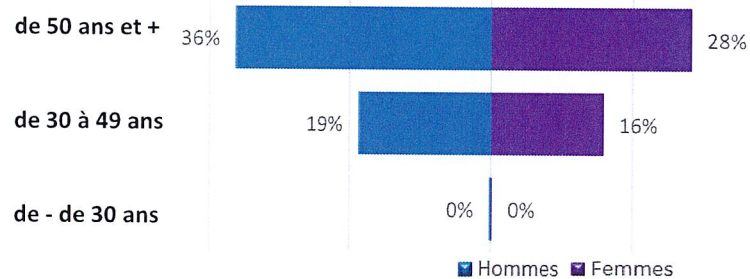
0% des hommes à temps partiel  
2% des femmes à temps partiel

## — Pyramide des âges

### ➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 53 ans

Âge moyen des agents permanents	
Fonctionnaires	52,95
Contractuels permanents	53,90
<b>Ensemble des permanents</b>	<b>53,21</b>
Âge moyen des agents non permanents	
Contractuels non permanents	36,81

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

## — Équivalent temps plein rémunéré

### ➔ 1 534,62 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 1 011,50 fonctionnaires
- > 394,18 contractuels permanents
- > 128,94 contractuels non permanents

2 793 008 heures travaillées rémunérées en 2024

#### Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	38,23 ETPR
Catégorie B	36,97 ETPR
Catégorie C	1330,48 ETPR

## — Positions particulières

- > Un agent en congés parental
- > 15 agents en disponibilité
- > 2 agents détachés dans la collectivité et originaires d'une autre structure
- > 3 agents détachés au sein de la collectivité
- > 4 agents détachés dans une autre structure
- > Un agent dans une autre situation (disponibilité d'office, congés spécial ou hors cadre)

## Mouvements

- ➔ En 2024, 19 arrivées d'agents permanents et 42 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés	
Effectif physique théorique au 31/12/2023 1	Effectif physique au 31/12/2024
1 502 agents	1 479 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

Variation des effectifs <sup>1</sup> entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024		
Fonctionnaires	↘	-3,0%
Contractuels	↗	2,6%
<b>Ensemble</b>	↘	<b>-1,5%</b>

- ➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Départ à la retraite	67%
Mutation	24%
Démission	5%
Décès	5%

- ➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	79%
Voie de mutation	11%
Intégration directe	5%
Voie de détachement	5%

\* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

## Évolution professionnelle

- ➔ 5 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

dont 20% des nominations concernent des femmes

- ➔ Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

- ➔ 315 avancements d'échelon et 37 avancements de grade

- ➔ 1 lauréat d'un examen professionnel nommé

dont 100% des nominations concernent des femmes

- ➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

## Sanctions disciplinaires

- ➔ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	0	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

## Budget et rémunérations

### Les charges de personnel représentent 72,51 % des dépenses de fonctionnement

<b>Budget de fonctionnement</b>	92 380 428 €	<b>Charges de personnel</b>	66 985 686 €	➔	<b>Soit 72,51 % des dépenses de fonctionnement</b>
---------------------------------	--------------	-----------------------------	--------------	---	--

\* Montant global

<b>Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :</b>	<b>46 428 538 €</b>	<b>Rémunérations des agents sur emploi non permanent :</b>	
Primes et indemnités versées :	2 452 476 €		2 499 129 €
IFSE :	1 794 768 €		
CIA :	0 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	170 807 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	107 112 €		
Supplément familial de traitement :	230 557 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

### Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	66 902 €	41 143 €	49 207 €	s	36 462 €	22 501 €
Technique	73 414 €	41 653 €	42 629 €		34 847 €	21 986 €
Culturelle	s		s		36 547 €	
Sportive			47 121 €			21 042 €
Médico-sociale			s		s	21 643 €
Police	s		52 794 €		45 671 €	
Incendie						
Animation			s		27 870 €	20 997 €
<b>Toutes filières</b>	<b>68 388 €</b>	<b>41 304 €</b>	<b>47 554 €</b>	<b>s</b>	<b>35 824 €</b>	<b>22 008 €</b>

\*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

### La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 5,28 %

#### Part des primes et indemnités sur les rémunérations :

<b>Fonctionnaires</b>	<b>4,82%</b>
<b>Contractuels sur emplois permanents</b>	<b>7,23%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>5,28%</b>

⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires

⇒ Aucune information sur le maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire

⇒ 7158,8 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024

⇒ Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2024

### IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	16 226 €			14 567 €			2 690 €			4 950 €		
Catégorie B	5 536 €			5 761 €			s					
Catégorie C	865 €			721 €			830 €			1 267 €		

\*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Cette année, 396919 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

## Absences

- En moyenne, 45,7 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

- En moyenne, 13 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible »</b> (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,21%	3,00%	3,89%	1,25%
<b>Taux d'absentéisme médical</b> (toutes absences pour motif médical)	12,52%	3,58%	10,13%	1,25%
<b>Taux d'absentéisme global</b> (toutes absences y compris maternité, paternité et outre)	13,08%	7,06%	11,47%	2,08%

Cf. p7 Prévisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 100,0 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

## Accidents du travail

- 31 accidents du travail déclarés au total en 2024
- 1,9 accident du travail pour 100 agents
- En moyenne, 85 jours d'absence consécutifs par accident du travail

## Prévention et risques professionnels

- ASSISTANTS DE PRÉVENTION**  
3 assistants de prévention désignés dans la collectivité
- FORMATION**  
Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie
- DÉPENSES**  
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail  
  
Total des dépenses : 85 372 €
- DOCUMENT DE PRÉVENTION**  
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

97 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- 3 travailleurs handicapés recrutés sur emploi non permanent
- 68 % sont fonctionnaires
- 97 % sont en catégorie C

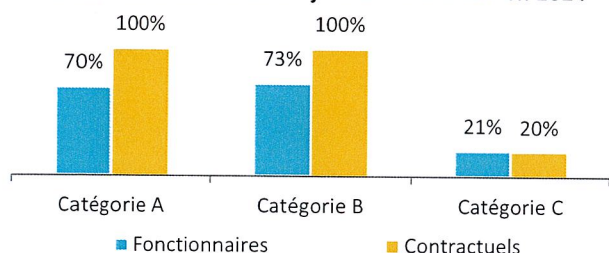
Le taux de Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (BOETH) est de 6,43 %

Dernière mise à jour : 2021

## Formation

➔ En 2024, 23,2% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



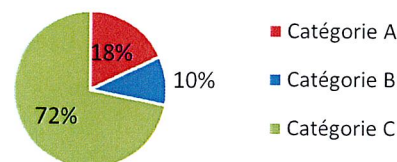
➔ 390 392 € ont été consacrés à la formation en 2024

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	93 %
Coût de la formation des apprentis	0 %
Autres organismes	6 %

➔ 1 170 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :  
> 0,8 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	78%
Autres organismes	2%
Interne à la collectivité	20%

## Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité ne participe ni à la complémentaire santé de ses agents, ni aux contrats de prévoyance

➔ Aucune prestation en faveur de l'action sociale de la collectivité

---



---



---

## Relations sociales

➔ Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2024

➔ Comité Social Territorial

5 réunions en 2024 dans la collectivité  
3 réunions de la FSCT

## Précisions méthodologiques

### ➔ 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

### ➔ 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

*Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie*

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

### 3 « groupes d'absences »

<b>1. Absences compressibles :</b> Maladie ordinaire et accidents du travail	<b>2. Absences médicales :</b> Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	<b>3. Absences Globales :</b> Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

*\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

## Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : septembre 2025

Version 1